

## **EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2015**

Tous les conseillers sont présents. Mme DELABARDE est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire informe les membres du conseil de la démission de M. Jean-Louis PELENC. Elle le remercie chaleureusement pour son investissement très productif dans la commune et exprime son profond regret quant à cette démission.

### **1. Le Procès Verbal du Conseil municipal du 27 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.**

### **2. Décisions modificatives**

Le conseil à l'unanimité décide de diminuer le compte 6218 et d'augmenter le compte 64168 de 6.000 €.

### **3. Tarification des contrôles d'ANC**

Madame le Maire rappelle l'obligation de contrôler le fonctionnement et l'entretien des installations d'Assainissement Non Collectif, en application de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006. Afin de réaliser ces contrôles, la commune de Gland a décidé le 28 février 2015 de s'adjoindre les services de la régie du Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube (SDDEA). Une réunion publique sera organisée pour expliquer aux administrés la réglementation ainsi que l'organisation des contrôles. Il est rappelé que ces contrôles seront effectués par le SDDEA (Syndicat de l'Aube) d'ici la fin de l'année. La commune étant le seul interlocuteur financier pour le SDDEA, il y a lieu de fixer le tarif que la commune facturera à chaque habitation.

Le conseil à l'unanimité fixe le montant des contrôles d'assainissement non collectif à 130 €.

### **4. Règlement du SPANC du prestataire**

Le conseil à l'unanimité approuve le règlement du service public d'assainissement non collectif du SDDEA.

### **5. Plan de coupe 2016**

Le conseil à l'unanimité demande le martelage des parcelles prévues au plan de gestion n° 2 et 4 en régénération et 39 en amélioration pour la vente ; demande le martelage des parcelles 23p et 24 pour affouage et, 37p en vente ; fixe la destination des produits comme suit : DELIVRANCE de la totalité de la coupe des parcelles 23p (0.1 ha) et 24p (0.2 ha) ; VENTE de la totalité des parcelles 2 (6.68 ha), 4 (6.67 ha), 37p (4.5 ha), 39 (14.74 ha) ; dit que l'exploitation se fera sous la responsabilité de 3 garants : MM. Florent CAMUS, Xavier PERRET et Eric PROTIN

### **6. Demande de prorogation du délais de dépôt d'un Ad'AP**

Le conseil à l'unanimité décide de reporter d'un an la programmation des travaux d'accessibilité de la mairie et de l'église.

### **7. Avis sur le PETR du Grand Auxerrois**

Le conseil par 3 voix pour et 3 abstentions émet un avis défavorable à l'adhésion au PETR du Grand Auxerrois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 00